

minimum de 25 p. 100 à l'égard des travaux auxquels la province ne contribue pas. En vue d'aider les programmes des provinces et des municipalités, le bureau central du gouvernement fédéral continue de fournir les auxiliaires et le matériel d'instruction, ainsi que l'équipement de sauvetage.

Le programme de normalisation des raccords des boyaux d'incendie, dont le gouvernement fédéral assume le tiers des frais, a été terminé en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Les indemnités versées à l'égard des travailleurs de la défense civile en ce qui concerne les accidents du travail sont partagées à parts égales entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces, sauf le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Bureau central de la défense civile a publié un grand nombre de manuels, brochures et bulletins techniques ou d'instruction. En outre, des brochures, des dépliants, des auxiliaires d'instruction, des films, des diapositives, des communiqués de presse et de radio, des articles de journaux et des textes destinés à la télévision ont été produits en vue de continuer le programme de vulgarisation. Le jour de la défense civile a été tenu pour la première fois au Canada le 4 octobre 1957. A cette occasion, on tente de faire connaître au public les buts, l'organisation et les plans de la défense civile. Des organismes provinciaux et municipaux de tous les coins du pays y ont participé. Le bureau central a distribué plus de deux millions de pièces de renseignements et de textes à l'occasion de ce programme national de coopération.

Les problèmes et l'évolution de la défense civile sont continuellement examinés par des représentants du Canada et des États-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays de l'OTAN. Aux termes d'une entente conclue en 1951 entre le Canada et les États-Unis, un Comité canado-américain de défense civile se réunit régulièrement en vue de resserrer les liens qui existent entre ces deux pays en ce qui concerne la défense civile.